



## Séminaire d'été

Date	24 juin 2023
Présents	Cf. feuille d'émargement
Contacts	Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales 575 route de Nyons 26510 SAHUNE Tél. 04 75 26 79 05

### PROPOS INTRODUCTIF DE LA PRESIDENTE

Le discours de la présidente redonne quelques éléments de contexte : en 2021, le rapport d'orientations budgétaires pointait déjà le surdimensionnement de l'enveloppe active de projets par rapport aux moyens humains disponibles et appelait à une nécessaire priorisation des actions. Ce chantier a été engagé dès le début de l'année 2021 et a mené à l'approbation de la feuille de route 2022-2024. Lors des bureau et comité syndicaux des 24 et 29 mars 2023, la nécessité de renforcer encore la priorisation des actions du Parc est apparue. Des arbitrages réguliers et partagés deviennent donc nécessaires.

Elle rappelle les attendus de la présente séance de travail : comme engagé depuis octobre 2021, la volonté est de mieux structurer l'organisation d'un syndicat mixte dont l'activité n'a cessé de s'étoffer depuis 2016. Mieux structurer signifie notamment se donner des process et des espaces de dialogue plus organisés. C'est ce qui a été engagé en interne à l'équipe technique et au sein de l'équipe politique avec la mise en place de feuilles de route triennales dont la première a été élaborée en 2021, et mise en œuvre sur la période 2022-2024, la rencontre mensuelle de l'exécutif, la rédaction de lettres de mission par la présidente à l'attention des Vice-Président.e.s et président.e.s de commissions, la mise en place d'un calendrier annuel des instances en année N-1, la tenue au mieux d'un process préparatoire des instances -mis en ligne systématique des délibérations et documents liés en amont des instances-, etc.). Il est proposé de poursuivre ce travail par la tenue deux fois par an d'un débat sur les actions à engager en année N+1 : les deux temps se tiennent en configuration de comité syndical mais :

- \* le séminaire d'été n'est pas délibératif ;
- \* il prépare l'approbation du programme d'actions de l'année N+1 qui sera soumis en comité syndical, pour délibération en fin d'année (24 novembre pour l'année 2023).

Ce temps n'est pas un débat stratégique de moyen / long terme car ce cap nous est déjà donné par la charte et la feuille de route 2022-2024. Il a une vocation opérationnelle de court terme (année en cours et année suivante). En revanche, ce séminaire d'été sera à l'avenir



Une autre vie s'invente ici



575 route de Nyons \* 26510 \* SAHUNE \* Tél. : 04 75 26 79 05 \* [smbp@baronnies-provençales.fr](mailto:smbp@baronnies-provençales.fr) \* [www.baronnies-provençales.fr](http://www.baronnies-provençales.fr)

**58** PARCS  
NATURELS  
RÉGIONAUX  
EN FRANCE

Alpes, Ardennes, Armoirique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Hortloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardeche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise-Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

également utilisé pour valider les feuilles de route triennales. Le séminaire de 2024 permettra donc de préparer la feuille de route 2025-2027.

Elle précise pour finir le déroulement de la séance de travail :

Le premier temps porte sur la présentation de l'état des lieux des actions, par Marie-Laure Gravelat. Celui-ci vise à porter à la connaissance des élus la configuration actuelle du programme d'actions dans notre budget.

Après cet état des lieux, il est proposé de débattre autour des critères identifiés en réunion des Vice-Président.e.s le 13 juin 2023.

La discussion pourrait enfin être organisée autour des thématiques identifiées lors de la réunion des VP, pour mémoire :

- \* Forêt et défense Incendie ;
- \* Le paysage ;
- \* L'eau ;
- \* Le Projet Alimentaire Territorial ;
- \* Gestion de la fréquentation touristique ;
- \* La valorisation des productions ;
- \* Marque Valeurs Parc ;
- \* Maison du Parc / maisons thématiques ;
- \* La connaissance environnementale ;
- \* Le loup.

## PRESENTATION DE L'ETAT DES LIEUX DU PLAN D' ACTIONS

Marie-Laure Gravelat présente l'état des lieux sur la base d'une double entrée :

- \* Le programme d'actions tel qu'il impacte notre budget par année : que reste-t-il dans notre budget actuel des décisions d'actions prises depuis 2017 ? Cela permet de démontrer la forte inertie d'un projet dans le budget.
- \* La typologie des actions telles que discutées en réunion des VP du 13 juin 2023 :
  - o Les actions techniquement soldées qui ne représentent que du traitement administratif (recettes à percevoir) : ces actions ne nécessitent pas d'arbitrage ni de débat ;
  - o Les actions récurrentes : éducation au territoire, Natura 2000, Marque valeurs Parc, inventaire du patrimoine, plan pastoral de territoire, programme agro-environnemental et climatique, garde régionale forestière. Ces actions peuvent générer du débat mais leur opportunité ne doit pas être pour l'heure remise en question ;
  - o Les nouvelles actions à engager qui nécessiteront un arbitrage lors des CS en fin d'année 2023 et en 2024.

Cf. diaporama joint.

## DEBAT SUR LES CRITERES DE PRIORISATION

A l'issue de la discussion, il est convenu que les critères seront des critères de pré-sélection et non de priorisation car ces seuls critères permettront encore de réaliser de nombreuses actions. Il appartiendra aux élus du bureau ou du comité syndical de choisir les actions.

Il est convenu que le critère décisif sera celui de la valeur ajoutée et que celle-ci sera définie sur la base des deux points proposés amendés comme suit :

- \* Taux de subventionnement de 70% minimum
- \* Possibilité d'affichage de temps de travail existant et d'intégration de coûts de structure en autofinancement Parc
- \* Créer une valeur ajoutée pour le territoire :

*En apportant une ingénierie aux communes et aux acteurs socio-professionnels*

*En proposant une nouvelle façon d'aborder un problème identifié (capacité d'innovation et de prospective)*

- \* Visibilité sur la capacité du projet à aboutir et sur ses objectifs.

Il est convenu que le critère de la valeur ajoutée devra être prépondérant.

La discussion tourne autour de l'opportunité du terme « ingénierie » : le syndicat mixte du Parc ne doit pas proposer un catalogue de prestations. Il apporte toutefois bien une ingénierie dans le périmètre de la charte. Les élus partagent le fait que l'innovation et la prospective font partie des éléments de différenciation et de valeur ajoutée du Parc auprès de ses partenaires (communes, communautés de communes, Départements, Régions...). Dans l'assistance l'idée d'être davantage dans l'adaptation que dans l'anticipation est partagée. L'anticipation fait courir les acteurs publics derrière le changement. Bien que la façon dont le syndicat mixte du Parc intervient sur le territoire reste contrainte par les dispositifs des financeurs, l'urgence d'agir sur l'adaptation au changement climatique est exprimée par plusieurs élus. Cette affirmation va dans le sens des premiers enseignements de l'évaluation à mi-parcours.

Les élus souhaitent être rassurés sur la capacité à faire du Parc : pour 2023, le débat d'orientations budgétaires et le budget ont montré que les actions en cours dépassent déjà les capacités financières actuelles du Parc. Toutefois les arbitrages ne peuvent pas être réalisés de manière brutale car l'état des lieux montre qu'une action se mène sur plusieurs années. La présente séance de travail, qui sera reconduite annuellement, doit permettre de resserrer progressivement les priorités traitées par le Parc.

Certains élus se sont questionnés sur la façon dont cela impactera les plans de charge des agents. Cela dépend de la configuration dans laquelle ils se trouvent. Les critères de sélection doivent permettre de mobiliser prioritairement les agents déjà en poste, sans nouveau recrutement. Ils se retrouvent dans deux cas de figure :

- \* Postes rémunérés sur l'enveloppe statutaire dont la direction pilote le plan de charge ;
- \* Postes de chargés de projets dont le taux de financement est faible (tels qu'identifiés lors de la séance budgétaire).

Lorsque de nouveaux recrutements seront nécessaires, les outils d'arbitrage du programme d'actions en novembre devront pouvoir montrer la façon dont chaque action arbitrée impacte l'autofinancement.

## DEBAT AUTOUR DES 10 GRANDES THEMATIQUES

---

L'exercice de resserrement des priorités est partagé en séance et validé par les participants. Il est également évoqué le fait que l'ensemble des thématiques identifiées se situent dans le champ de compétences d'une autre collectivité. En effet le Parc a des missions fixées par le code de l'environnement et non des compétences, il travaille donc nécessairement dans le champ de compétence d'une autre collectivité, ce qui renforce la nécessité de collaborer avec chacune d'entre elles. Il est donc convenu que la notion de valeur ajoutée / plus-value du Parc n'est pas évaluée à l'aune du critère du domaine d'intervention mais sur la façon dont le syndicat mixte du Parc se positionne dans chacun de ces domaines. Il est convenu que le syndicat mixte du Parc en tant qu'expérimentateur ne doit pas conserver actifs tous les projets qu'il engage. Il doit organiser le transfert des expérimentations qui fonctionnent. Les discussions qui suivent ont permis de proposer des positionnements spécifiques du Parc sur chacun des thèmes. Ceux-ci seront repris pour le comité syndical du 24 novembre 2023.

### *Forêt et défense incendie*

---

L'exemple du plan de massif forestier est exposé en séance pour montrer que plusieurs dispositifs financent les investissements mais peu l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions. La valeur ajoutée du Parc se situe principalement sur ce dossier dans l'intégration des différents enjeux forestiers autour du risque incendie (écologique, économique et social).

Il est convenu que la question de la défense incendie était un problème de plus en plus prégnant et majeur dans lequel le Parc devait s'investir.

- ⇒ Le positionnement spécifique du Parc repose sur la dimension intégrée des enjeux forestiers et pas seulement du risque incendie. L'action sur la forêt est limitée à ce dossier dans les deux prochaines années ;
- ⇒ Il est partagé le fait que la forêt devrait être financée dans le statutaire.

### *Eau*

---

Comme précédemment, l'urgence de traiter du partage de la ressource en eau est avéré mais est-ce au Parc de le faire. Il est rappelé que le Parc est attendu par les chambres d'agriculture sur l'élaboration d'un Projet Territorial de Gestion de l'Eau.

- ⇒ Le positionnement spécifique du Parc s'organise autour de la notion des modalités de partage de la ressource en eau autour de deux axes de travail :
  - Proposer une connaissance objectivée et une démarche prospective sur la question de l'eau dans les Baronnies provençales
  - Animer le dialogue territoire et la communication sur la réduction de la consommation d'eau par l'Humain.

## ***La marque « valeurs Parc » et valorisation des productions***

La marque est l'un des leviers activés par le Parc pour la valorisation des productions qui fait l'objet d'actions plus larges et plus nombreuses que la seule marque. Trois référentiels sont ouverts aujourd'hui : élevage herbivore, PPAM, miel. La marque dispose également d'un volet tourisme qui fonctionne plutôt bien. Cette asymétrie est notamment due au fait que le poste « marque agricole » est financé sur projet (plus instable et irrégulier) que le volet tourisme (sur un poste statutaire).

La question des moyens mis dans le tilleul est également soulevée. A noter que l'approche est essentiellement patrimoniale. La discussion évoque l'éducation au territoire et à l'environnement dont l'opportunité n'est pas débattue, mais puisque les programmes « récurrents » sont évoqués, celui-ci est abordé pour indiquer qu'un élargissement de son action à l'ensemble de la jeunesse serait opportune lors de la révision de la charte.

La valorisation des productions et la marque valeurs parc sont faiblement mobilisatrices dans les commissions thématiques : cela signifie-t-il que le Parc doit arrêter ou au contraire qu'il doit renforcer les moyens alloués sur ces sujets ?

- ⇒ Conduire une évaluation de la marque en bureau afin de définir les suites à donner (bureau syndical du 29 septembre 2023) afin de définir :
  - Si l'action autour de la marque doit être poursuivie ;
  - Si oui, dans quelles conditions ? Déploiements de nouveaux référentiels ? Consolidation des référentiels existants ?
- ⇒ Maintenir l'action de communication autour des productions (culture d'arômes) à minima en pérennisant tant que les financements départementaux le permettront l'itinéraire gourmand (partenariat avec les villes-portes)- à arbitrer dans le plan d'actions 2024 ;
- ⇒ Arbitrer en fin d'année 2024 sur l'axe à retenir concernant la valorisation des productions :
  - Transformation des productions ;
  - Agri-tourisme.

## ***Système alimentaire territorialisé***

Il est convenu d'aborder les questions par leur sens et leur objectif et non par les outils (ex : PAT). L'insuffisante mobilisation autour du système alimentaire territorialisé est dû à l'absence de portée stratégique donnée à cette démarche et à l'insuffisance des moyens.

- ⇒ Tisser un lien plus fort entre le système alimentaire territorialisé et les actions de la marque et de la valorisation des productions (privilégier l'accompagnement des cultures alimentaires sur les non alimentaires)
- ⇒ Organisation l'action agricole autour du système alimentaire territorial ?

## Paysage

---

Le Paysage est une thématique socle de la charte. Elle est présente dans presque toutes les mesures de la charte (patrimoine naturel et culturels, développement local – tourisme, agriculture-...). L'enjeu d'articulation avec les SCoT est pointé. L'importance de s'engager dans cette thématique est soulevée.

Le paysage entretient notamment des liens avec la gestion de la fréquentation touristique.

- ⇒ Le positionnement du syndicat mixte du Parc s'organise dans le portage d'un plan de paysage, mis en place par une chargée de mission dont le poste n'est financé que jusqu'à la fin de l'année 2024, recherche de moyens pour financer son poste. Celui-ci doit permettre de définir des objectifs de qualité paysagère commun qui auront une double fonction
  - Servir de base à une ingénierie opérationnelle pour les projets à impacts paysagers
  - Construire avec les acteurs du territoire une vision partagée sur des sujets sensibles comme le développement des énergies renouvelables ou la fragilité de la ressource en eau...
- ⇒ La poursuite de l'action du syndicat mixte du Parc reste soumise à l'obtention de financements complémentaires.

## Gestion de la fréquentation touristique

---

Dans la discussion, le positionnement du Parc est clarifié sur la gestion de la fréquentation touristique et non uniquement sur la sur-fréquentation qui ne représente que quelques sites. La gestion de la fréquentation touristique est une question que partage de nombreux PNR.

La stratégie touristique du syndicat mixte du Parc s'organise autour de 3 axes :

- \* Objectiver et accompagner une gestion de la fréquentation touristique équilibrée dans le temps et dans l'espace ;
- \* Donner du corps à la notion de tourisme durable par l'expérimentation et l'accompagnement de projets innovants ou exemplaires ;
- \* Promouvoir et accompagner la pratique responsable des activités de pleine nature.

Le syndicat mixte du Parc a investi l'axe de la gestion de la fréquentation touristique comme suit :

- \* Objectiver : éco-compteurs et outdoorvision, éco-guides
  - \* Aménager : réguler par l'aménagement les sites menacés, proposer d'autres lieux de découverte (développement de l'itinérance douce)
  - \* Communiquer : réaliser de la médiation de terrain (éco-guides), élaborer de nouveaux récits (fraîcheur) et dissuader la fréquentation d'espaces déjà sur-fréquenter
- ⇒ Quels moyens allouer à la valorisation des données issue de outdoorvision et des relevés de terrain (éco-compteurs et éco-guides) en 2024 ?
  - ⇒ Positionner le syndicat mixte du Parc de manière distincte entre les 3 axes :
    - Porteur de la thématique « objectiver »

- Aménager : accompagnateur de projets portés par d'autres collectivités (notamment via l'espace valléen)
  - Communiquer : partenaire auprès des acteurs du tourisme, porteur sur la dimension « médiation » de terrain via les éco-guides et des actions à élargir sur les conflits d'usages ;
- ⇒ La pérennisation du programme « éco-guides » est plutôt partagée mais les moyens pour le faire restent instables. Les élus souhaitent que les lieux et les missions des éco-guides puissent être élargies sous réserve des moyens disponibles.

## Connaissance environnementale

L'ensemble des élus présents conviennent qu'il s'agit d'une mission socle du Parc naturel régional des Baronnies provençales. Dans le cadre de la feuille de route 2022-2024, l'élaboration d'un observatoire de la biodiversité problématisé doit être avancé.

Le syndicat mixte du Parc est par ailleurs attendu :

- ✱ Par la Région Auvergne Rhône Alpes sur Natura 2000 ;
  - ✱ Par le Département de al Drôme sur els ENS
- ⇒ La connaissance environnementale est une mission socle qui devrait être sur le statutaire ;
- ⇒ C'est une forme de reconnaissance du rôle et de l'expertise du Parc, toutefois les moyens alloués doivent être précisés par les deux collectivités concernées.

## Maison du Parc / Maisons thématiques

La Maison du Parc s'étoffe depuis 2020, sa vocation de tête de réseau en matière culturelle, touristique et citoyenne doit encore être définie, structurée et organisée, en lien avec d'autres structures existantes sur le territoire (maisons thématiques). La portée territoriale donnée au futur dispositif arbres et forêts en est l'illustration.

La maison du Parc doit également être la porte d'entrée physique du rôle de structuration de la connaissance qu'il s'est donné dans sa feuille de route 2022-2024. Une connaissance structurée et partagée est également la première brique de l'ingénierie que le syndicat mixte peut apporter dans les Baronnies provençales.

Sur le plan institutionnel enfin, l'organisation de la présence du Parc « hors les murs » est un enjeu fort :

- ✱ Visibilité sur le terrain (participation aux évènements, propositions d'animations, véhicule itinérant « parc », vêtements « Parc », flotte de véhicules...)
  - ✱ Stratégie de publications ;
  - ✱ Aménagement de points relais...
- ⇒ Arbitrages à faire en 2024, à la suite de la remise de l'étude : présentation de 'étude à prévoir en bureau / comité syndical en fin d'année 2023 / début d'année 2024.

## Loup

---

Aujourd'hui, action sur le loup assez structurée, dans la continuité de ce qu'on mène depuis la préfiguration du Parc. La question centrale est « comment réduire la vulnérabilité des éleveurs face à la prédation ? »

Le syndicat mixte du Parc déploie deux axes de travail

- \* connaître le loup, ce qui intéresse toutes les parties prenantes ;
- \* sensibiliser / animer le dialogue entre les parties prenantes.

Il est partagé le fait que le portage politique s'est affaibli sur la question du loup.

- ⇒ L'angle unique de la connaissance semble faire consensus, à concrétiser lors du CS du 24 novembre 2023.

## MOTS DE CONCLUSION

---

Les participants au séminaire seront destinataires du projet de CR puis ensuite l'ensemble des élus du CS.

L'un des élus s'exprime en conclusion pour indiquer qu'il aurait souhaité disposer de plus d'informations sur le territoire dans le cadre de cette réunion. Il est aiguillé vers les très nombreux documents présents en ligne : rapports d'activités diagnostic territorial, charte... la participation aux réunions de l'évaluation à mi-parcours aurait également pu l'acculturer à ce que fait le syndicat mixte du Parc.

Un élu indique ne pas avoir un suivi régulier de l'activité du syndicat mixte du Parc : il lui est recommandé de consulter la newsletter adressée par mail aux élus une fois par mois.